



COMMUNIQUE DE PRESSE

50km/h : levez le pied sur les aires autoroutières !

Les 57 aires de repos situées le long des autoroutes de Wallonie passent en zone 50. D'ici la fin de l'année, toutes seront équipées de panneaux limitant la vitesse à 50km/h.

Le Conseil d'administration de la SOFICO a ratifié la proposition de la CWEA (Commission wallonne des équipements autoroutiers), organe consultatif de la SOFICO, gestionnaire du réseau structurant et de la Direction Générale des Routes et Bâtiments (DGO1) du Service Public de Wallonie (SPW).

L'objectif de cette généralisation de la zone 50 est de limiter les risques d'accidents dans les parkings autoroutiers. En abaissant la vitesse autorisée, on réduit les risques pour les piétons et tout particulièrement les enfants qui se déplacent dans ces aires utilisées, notamment, comme espace de repos ou desserte. Le facteur risque sera moindre également pour les automobilistes eux-mêmes puisque la configuration des aires n'est pas adaptée à des vitesses au-delà de 50 km/h.

Infos chantiers : www.sofico.org

Infos trafic : <http://trafiroutes.wallonie.be>